

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 24
- absents..... 09
- votants ..... 28
- procurations..... 04

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa :

télétransmission en Préfecture le :

20/07/2022

publication en ligne le :

20/07/2022

DAVIET Roland, Maire.

Le 12 juillet 2022 à 18h30, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 5 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Christophe AKELIAN, Mme Laurence BACINO, M. Jean-Philippe BOIS, Mme Sylvie CATALANO, M. Christian COCKENPOT, Mme Martine COUTAZ, Mme Célia DE LA CHAPELLE, M. Jean-Marc LOUCHE et Mme Carole ORTOLLAND, absents et excusés.

Mme Sylvie CATALANO a donné procuration à Mme Murielle BURDET.

M. Christian COCKENPOT a donné procuration à Mme Laurence ROBERT.

Mme Martine COUTAZ a donné procuration à Mme Juliette LAZZERINI.

M. Jean-Marc LOUCHE a donné procuration à M. Michel MARGUIGNOT.

Mme Laurence ROBERT a été désignée secrétaire de séance.

**- O B J E T -**

**2022 / 61      Approbation de la charte ATSEM de la commune :**

*Monsieur le Maire Adjoint expose ;*

L'école maternelle présente la particularité d'associer des professeurs des écoles et des personnels municipaux sur le temps scolaire.

En concertation avec les agents concernés, la commune d'Epagny Metz-Tessy et l'Education Nationale ont élaboré une charte pour apporter des réponses concrètes aux multiples questions qui peuvent se poser au quotidien.

Cette charte doit servir de document de référence pour mieux travailler ensemble.

La charte a pour vocation de :

- poser un cadre explicite permettant à chacun (ATSEM, enseignant, directeur, coordinateur...) de se repérer dans les liens fonctionnels ;
- formaliser le cadre lié à la double hiérarchie ;
- clarifier les rôles et les missions des ATSEM ;
- valoriser le travail des ATSEM auprès des familles, des enseignants et des autres agents communaux.

Elle revêt un caractère évolutif et pourra faire l'objet d'une actualisation selon les besoins. Une évaluation de sa mise en œuvre et de la mise en application des bonnes pratiques sera réalisée annuellement.

Le Comité Technique a été consulté le 26 avril 2022.

**VU** l'avis favorable du Comité Technique émis lors de la séance du 26 avril 2022,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

**D'APPROUVER** la charte ATSEM annexée à la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,  
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Laurence ROBERT.